| CONSEIL MUNICIPAL<br>SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011 |  |  |
|--|--|--|
| Nombre de Conseillers                            | L'an deux mil onze, le treize septembre, à vingt heures  |  |
| en exercice: 17                                  | trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de  |  |
| Présents : 14                                    | CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session   |  |
| Votants: 17                                      | ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-   |  |
| <b>Procurations:</b> 3                           | Paul LERAY, Maire  |  |
|  | <u>Présents</u> :  |  |
| <b>Convocation:</b>                              | M. Jean-Paul LERAY, Maire  |  |
| 5 septembre 2011                                 | M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints M. MLLE Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER, Alice BICZYSKO, Conseillers municipaux délégués M. MMES Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Eric LOMBREY, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Conseillers municipaux  Absents excusés:  MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale, pouvoir donné à MME Annie BARDOUL  MME Michèle FRANCHETEAU, Conseillère municipale, pouvoir donné à MME Régine CORMIER |  |
|  | M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal, pouvoir donné  |  |
|  | à M. Nicolas BOUCHER   |  |
|  | A été élu secrétaire de séance : Nicolas BOUCHER   |  |
| Date d'affichage                                 | 21 septembre 2011  |  |

<u>Compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2011</u> : Pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'ajouter les points suivants :

- MAPA « Travaux d'extension du restaurant scolaire » : Avenant,
- Syndicat mixte aéroportuaire : Affiliation volontaire au centre de gestion de Loire-Atlantique

et de retirer le point suivant : Travaux salle des fêtes : Présentation de l'avant-projet définitif (APD).

Le Conseil municipal donne son accord.

#### ► DE-2011/85 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

| Date du  | Société                          | Objet du marché  | Montant    |
|----------|----------------------------------|--|------------|
| marché   |                                  |  | H.T.       |
| 06/07/11 | SYDELA (44801 SAINT<br>HERBLAIN) | Travaux éclairage public salle de sports :<br>Extension réseau | 2 216,55 € |
| 06/07/11 | SYDELA (44801 SAINT<br>HERBLAIN) | Travaux éclairage public salle de sports :  Matériel           | 4 350,22 € |
| 07/07/11 | AREST (44140 LE BIGNON)          | Ecole publique : Mission diagnostic plancher mezzanine.        | 500,00 €   |

Commune de CHEMERE

| 12/07/11 | BOIS EXPO (44500 LA BAULE)              | 3 barrières pivotantes pour chemins de randonnées   | 1 687,05 €  |
|----------|---|---|-------------|
| 22/07/11 | SANI COUV (44320 CHAUVE)                | Travaux église : Nettoyage et vérification gouttières   | 1 211,00 €  |
| 22/07/11 | SYDELA (44801 SAINT<br>HERBLAIN)        | Travaux éclairage public rue de la Bride à Mains : Extension réseau                           | 767,89 €    |
| 22/07/11 | SYDELA (44801 SAINT<br>HERBLAIN)        | Travaux éclairage public rue de la Bride à Mains : Matériel                                   | 2 544,23 €  |
| 08/08/11 | CETE APAVE NO (59000 LILLE)             | Formation ACMO: 1 jour pour 1 pers  | 61,40 €     |
| 10/08/11 | MICROBIB SARL (17120<br>EPARGNES)       | Maintenance annuelle logiciel<br>MICROBIB (bibliothèque réseau 2<br>postes)                   | 350,00 €    |
| 16/08/11 | GROUPAMA (44680 SAINTE<br>PAZANNE)      | Assurance auto Kangoo AC 455 HN du<br>16/06 au 31/12/11                                       | 348,26 €    |
| 16/08/11 | SANI COUV (44320 CHAUVE)                | Travaux mairie : Réfection toiture tuiles + option isolation triso et épi terre cuite         | 17 767,50 € |
| 16/08/11 | SANI COUV (44320 CHAUVE)                | Travaux mairie : Réfection toiture partie terrasse  | 3 120,00 €  |
| 19/08/11 | QUALICONSULT (44481<br>CARQUEFOU)       | Diagnostic amiante et plomb avant<br>démolition : Bâtiment industriel et hangar<br>commercial | 590,00 €    |
| 22/08/11 | ASCAUDIT (93400 SAINT<br>OUEN)          | Réalisation du diagnostic d'accessibilité des ERP   | 1 575,21 €  |
| 22/08/11 | SANI COUV (44320 CHAUVE                 | Travaux logement d'urgence : Travaux couverture ardoise-zinguerie                             | 12 596,00 € |
| 05/09/11 | PRODUCTION 44 (44337<br>NANTES CEDEX 9) | Forum des assos 2011 : Location enceintes amplifiées  | 168,30 €    |

| Accusé de réception en préfecture  |
|------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-85-DE |
| Date de signature : -              |
| Date de réception : 26/09/2011     |

### ► DE-2011/86 – Agence postale

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que dans sa séance du 22 juin 2010, le Conseil municipal avait décidé à la majorité des membres présents de créer un point relais postal chez un commerçant.

Suite au changement de propriétaire de ce fonds de commerce, il n'y a plus de point « Poste » sur la commune de CHEMERE.

Une rencontre a eu lieu courant juillet 2011 avec la Direction de la Poste qui a rencontré et proposé à un autre commerçant d'effectuer le point relais postal. La proposition a été refusée.

Il ne reste plus que deux solutions:

- 1) Création d'une agence postale dans les locaux de la mairie,
- 2) Aucune présence postale sur la commune.

Il est décidé de procéder à un vote à bulletin secret sur le choix entre ces deux possibilités. Il ressort de ce vote les résultats suivants :

- Agence postale dans les locaux de la mairie : 15,
- Aucune présence postale sur la commune : 2.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents de choisir la création d'une agence postale dans les locaux de la mairie.

| Accusé de réception en préfecture  |  |
|------------------------------------|--|
| 044-214400400-20110913-D2011-86-DE |  |
| Date de signature : -              |  |
| Date de réception : 26/09/2011     |  |

# ➤ DE-2011/87 — Schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) : Avis sur le projet

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que le processus d'élaboration du Schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI), initié par la loi du 16 septembre 2010 de réforme des collectivités territoriales se poursuit. Après avoir été présenté à la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) le 16 mai 2011, le projet de schéma entre désormais dans une phase consultative. Il est adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats mixtes et intercommunaux concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Ces collectivités disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis sera réputé favorable.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de SDCI et délibéré, a bien noté dans ce projet, la création possible d'une communauté d'agglomération autour de la ville de PORNIC.

Dans cette hypothèse, il apparaît opportun qu'une étude soit effectuée au niveau des communautés de communes de Pornic, Sud Estuaire et Cœur Pays de Retz afin d'évaluer les avantages d'un tel rapprochement pour les populations de ces groupements.

Le Conseil municipal de CHEMERE est intéressé par une telle étude sur un éventuel rapprochement des communes dans une communauté d'agglomération.

| Accusé de réception en préfecture  |
|------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-87-DE |
| Date de signature : -              |
| Date de réception : 26/09/2011     |

# ▶ DE-2011/88 − Enquête publique « Autorisation de régulariser la situation administrative de l'usine de fabrication de composants en béton située à ARTHON EN RETZ aux lieux-dits « Les Terres Rouges » et « La Feuillardais » : Avis

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Par arrêté n°2011/ICPE/146 du 19 juillet 2011, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la commune d'ARTHON-EN-RETZ, du 5 septembre 2011 au 6 octobre 2011 inclus, sur la demande présentée par la SAS STRADAL, dont le siège social est situé à CERGY PONTOISE – 47 avenue des Genottes, en vue d'obtenir l'autorisation de régulariser la situation administrative de l'usine de fabrication de composants en béton située à ARTHON EN RETZ, aux lieudits « Les Terres Rouges » et « La Feuillardais ».

Le Conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation. ».

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'émettre un avis favorable au projet présenté par la SAS STRADAL.

| Accusé de réception en préfecture  |
|------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-88-DE |
| Date de signature : -              |
| Date de réception : 26/09/2011     |

### ► DE-2011/89 – Travaux magasin VIVAL : Recours à un architecte

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les nouveaux propriétaires du fonds de commerce « VIVAL » sollicitent la commune pour effectuer des travaux (création de toilettes, agrandissement de la surface de vente, modification d'emplacement des chambres froides).

Ces travaux se révèlent être importants et nécessiteraient l'intervention d'un architecte pour avoir une étude globale.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de recourir à un architecte pour le projet d'aménagement du magasin « VIVAL »,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

| Accusé de réception en préfecture  |
|------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-89-DE |
| Date de signature : -              |
| Date de réception : 26/09/2011     |

# ➤ DE-2011/90 — Communauté de communes Cœur Pays de Retz : Rapport d'activités 2010

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal, le rapport d'activités 2010 de la communauté de communes Cœur Pays de Retz.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2010 et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'adopter ce rapport tel qu'il lui a été présenté.

| Accusé de réception en préfecture  |  |
|------------------------------------|--|
| 044-214400400-20110913-D2011-90-DE |  |
| Date de signature : -              |  |
| Date de réception : 26/09/2011     |  |

# ► DE-2011/91 – Travaux cour de l'école publique

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que l'équipe enseignante de l'école publique « Armelle CHEVALIER » sollicite un aménagement au niveau de l'entrée de l'école (portail et 6 supports à vélos de 6 places) qui s'élèverait aux environs de 2 700,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser cet aménagement mais avec seulement 2 supports à vélos de 6 places (le montant total de cet aménagement s'élevant au total à moins de 1 600,00 € TTC).
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

| Accusé de réception en préfecture  |
|------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-91-DE |
| Date de signature : -              |
| Date de réception : 26/09/2011     |

# ➤ DE-2011/92 – Aménagement foncier déviation de Vue, Frossay, Cheix en Retz et Rouans : Maîtrise d'ouvrage des travaux connexes

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que dans sa séance du 19 avril 2011, le Conseil municipal avait décidé de ne pas prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes, mais ne l'avait pas délégué à une autre commune.

Dans l'intérêt de la commune, Monsieur le Maire a sollicité la commune de VUE pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes qui seront réalisés sur la commune de CHEMERE dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier liée à la déviation de VUE. Le Conseil municipal de VUE a accepté, dans sa séance du 21 juillet 2011, de prendre en charge cette dernière.

Il est demandé aux membres du Conseil de confirmer cette délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de déléguer, à la commune de VUE, la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes qui seront réalisés sur la commune de CHEMERE dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier liée à la déviation de VUE,
- de nommer Monsieur Jean-Paul LOIRAT domicilié à CHEMERE (44680) La Barre de Vue, au bureau de l'Association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier pour la déviation de VUE.

| Accusé de réception en préfecture  |
|------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-92-DE |
| Date de signature : -              |
| Date de réception : 26/09/2011     |

# ► DE-2011/93 – Exonération taxe foncière sur les propriétés non bâties

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que la loi de finances 2011 a complété l'article 1395 A du Code général des impôts d'un article A bis qui prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont autorisés à exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour la part qui leur revient, les vignes.

Une simulation a été faite par la trésorerie pour connaître l'impact financier de cette mesure.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas exonérer les vignes de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

| Accusé de réception en préfecture  |  |
|------------------------------------|--|
| 044-214400400-20110913-D2011-93-DE |  |
| Date de signature : -              |  |
| Date de réception : 26/09/2011     |  |

#### ► DE-2011/94 – Budget Commune 2011 : Décision modificative n°1

Afin d'intégrer les recettes définitives non connues lors du vote du budget primitif et les dépenses nouvelles en section de fonctionnement et d'investissement, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°1 du budget 2011 de la commune.

Cette DM n°1 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement 39 335,00 €uros - Section d'investissement : 51 338,00 €uros

| Article        | Dépenses     | Recettes |
|----------------|--------------|----------|
| FONCTIONNEMENT |              |          |
| D 60612        | 8 000,00 €   |          |
| D 61522        | -10 000,00 € |          |
| D 6257         | 6 585,00 €   |          |
| D 6257         | 1 500,00 €   |          |
| D 6411         | 6 300,00 €   |          |
| D 6413         | 4 100,00 €   |          |
| D 6451         | 600,00 €     |          |
| D 6453         | 300,00 €     |          |
| D 6454         | 262,00 €     |          |
| D 6474         | 45,00 €      |          |
| D 6475         | 92,00 €      |          |
| D 023          | 18 630,00 €  |          |

Commune de CHEMERE

| D 6574                         | 2 778,00 €   |              |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| D 66111                        | 143,00 €     |              |
| R6094                          |              | 794,00 €     |
| R 6097                         |              | 1 305,00 €   |
| R 70878                        |              | 1 970,00 €   |
| R 7088                         |              | 4 041,00 €   |
| R 7311                         |              | 10 470,00 €  |
| R 7411                         |              | 5 008,00 €   |
| R 74121                        |              | 1 677,00 €   |
| R 74127                        |              | 4 544,00 €   |
| R 7473                         |              | 2 778,00 €   |
| R 74832                        |              | -398,00 €    |
| R 74833                        |              | 1 097,00 €   |
| R 74834                        |              | 226,00 €     |
| R 74835                        |              | -121,00 €    |
| R 758                          |              | 4 585,00 €   |
| R 7788                         |              | 1 359,00 €   |
| Total section de               | 39 335,00 €  | 39 335,00 €  |
| fonctionnement                 |              |              |
| INVESTISSEMENT                 |              |              |
| D 2313-163 (Chap 041)          | 17 609,00 €  |              |
| D 165                          | 780,00 €     |              |
| D 2184-118                     | -4 500,00 €  |              |
| D 2313-119                     | 25 000,00 €  |              |
| D 2313-158                     | 1 200,00 €   |              |
| D 2313-162                     | 15 065,00 €  |              |
| D 2313-185                     | 5 000,00 €   |              |
| D 2313-186                     | -15 000,00 € |              |
| D 238-106                      | 6 184,00 €   |              |
| R 021                          |              | 18 630,00 €  |
| R 2031-163 (Chap 041)          |              | 17 609,00 €  |
| R 1323-118                     |              | -12 817,00 € |
| R 1323-119                     |              | 5 640,00 €   |
| R 1323-162                     |              | 7 700,00 €   |
| R 1341-118                     |              | -2 614,00 €  |
| R 1641                         |              | 16 780,00 €  |
| R 165                          |              | 410,00 €     |
| Total section d'investissement | 51 338,00€   | 51 338,00€   |

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, la DM n°1 du budget 2011 de la commune telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

| Accusé de réception en préfecture |  |
|-----------------------------------|--|
| -                                 |  |
| Date de signature : -             |  |
| Date de réception : 28/09/2011    |  |

# ▶ DE-2011/95 – Travaux salle des fêtes : Demande de subvention

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que suite à la demande de subvention auprès du Conseil général pour la construction d'une salle des fêtes dans le cadre du FAC (Fonds d'aménagement communal), celui-ci nous indique, par courrier en date du 20 juillet 2011, que compte tenu de l'importance du projet, il serait préférable de présenter ce dossier dans le cadre du prochain contrat de territoire départemental (CTD).

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de solliciter une subvention pour la construction de la salle des fêtes dans le cadre du prochain CTD,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

| Accusé de réception en préfecture  |
|------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-95-DE |
| Date de signature : -              |
| Date de réception : 26/09/2011     |

# ► DE-2011/96 – Contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire » : Avenant Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La commune a souscrit au contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) au profit des agents communaux afin de les faire bénéficier d'une protection sociale garantissant leur traitement en cas d'arrêt de travail. Ce contrat a pour objet d'assurer aux membres du personnel adhérents, le versement des prestations suivantes :

- Indemnités journalières,
- Invalidité et complément de retraite couvrant l'incapacité de travail,
- Invalidité et la perte de retraite.

La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et prévoit l'allongement programmé de la période d'activité avec :

- le report de l'âge ouvrant droit à une pension de retraite à 62 ans,
- le report progressif de l'âge permettant de liquider une retraite de base à taux plein quelle que soit la durée de cotisation à 67 ans,
- l'allongement de la durée de cotisation.

Ces évolutions impactant la durée d'activité ont une forte incidence sur les risques incapacité et invalidité. Elles génèrent une importante augmentation des prestations, notamment au titre de la garantie Invalidité. Par ailleurs, les absences pour raisons de santé continuent à progresser dans la Fonction publique territoriale.

Ces évolutions et constats importants conduisent à une modification des garanties du contrat de prévoyance maintien de salaire.

La MNT nous a adressé un avenant à ce contrat qui porte sur le changement à compter du  $1^{er}$  janvier 2012 :

- des conditions générales : Ces dernières sont remplacées par la référence GMSC-95-12,
- du taux de cotisation passant de 1,61% à 1,64%. Il vous est rappelé que la commune prend à sa charge 25% des cotisations versées par les agents en versant une subvention annuelle à la MNT. Cette prise en charge passerait donc de 0,40% à 0,41%.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cet avenant. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'avenant sus-mentionné,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

| Accusé de réception en préfecture  |
|------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-96-DE |
| Date de signature : -              |
| Date de réception : 26/09/2011     |

#### ▶ DE-2011/97 – Travaux bâtiment commercial : Avenant à la maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal le projet d'avenant n°1 présenté par la SARL ARCHIMAGE, maître d'oeuvre pour la réalisation d'un bâtiment comprenant 1 ou 2 cases commerciales et 1 locatif à l'étage.

L'avenant porte sur le transfert du contrat de maîtrise d'œuvre à la SARL ARCHIMAGE & ASSOCIES à compter du 30 juin 2011.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet d'avenant et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver cet avenant n°1,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

| Accusé de réception en préfecture  |
|------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-97-DE |
| Date de signature : -              |
| Date de réception : 26/09/2011     |

#### DE-2011/98 – MAPA « Travaux d'extension du restaurant scolaire » : Avenant

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal le projet d'avenant des travaux d'extension du restaurant scolaire pour le lot 1 « Démolitions - Gros œuvre - Terrassements » (modification des réseaux et remplacement du séparateur à graisses)

Lot n°1 : Démolitions - Gros œuvre - Terrassements

|                    | Montant HT  | Montant TVA | Montant TTC |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|
| Marché initial     | 63 057,01 € | 12 359,17 € | 75 416,18 € |
| Avenant n°1        | 2 757,03 €  | 540,38 €    | 3 297,41 €  |
| Nouveau montant du | 65 814,04 € | 12 899,55 € | 78 713,59 € |
| marché             |             |             |             |

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, acceptent à l'unanimité, l'avenant tel qu'il leur est présenté, et autorisent Monsieur le Maire à le signer.

| Accusé de réception en préfecture  |  |
|------------------------------------|--|
| 044-214400400-20110913-D2011-98-DE |  |
| Date de signature : -              |  |
| Date de réception : 26/09/2011     |  |

# ▶ DE-2011/99 – Syndicat mixte aéroportuaire : Affiliation volontaire au Centre de gestion de Loire-Atlantique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande d'affiliation volontaire au Centre de gestion du Syndicat mixte aéroportuaire, créé le 24 juin 2011 par arrêté de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique qui a repris les 4 agents du Syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre Dame des Landes.

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'affiliation en application de l'article 30 du décret n°85-643 modifié du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur cette demande d'adhésion.

| Accusé de réception en préfecture  |
|------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-99-DE |
| Date de signature : -              |
| Date de réception : 26/09/2011     |

#### ► DE-2011/100 – Demande de clôture

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu un courrier d'un administré riverain à la salle de sports sollicitant la réalisation d'une clôture sur le terrain communal dans le cadre du nouvel accès à la salle de sports et de la réalisation de parkings.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de cette demande et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'attendre la réalisation de ces nouveaux aménagements et d'observer dans un premier temps, les comportements des utilisateurs. Ceci permettra de constater s'il y a vraiment une gène pour les riverains.

| Accusé de réception en préfecture   |
|-------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-100-DE |
| Date de signature : -               |
| Date de réception : 26/09/2011      |

# ► DE-2011/101 – Assainissement collectif : Demande de tarif fuite

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'un administré demeurant à CHEMERE (44680) 2 rue du Clos Gris (N° de compteur : 73606), a sollicité auprès du SIAEP du Pays de Retz Sud Loire, l'application du tarif fuite sur sa consommation d'eau suite à une fuite constatée sur son installation (fuite au niveau du réducteur de pression) (Consommation moyenne normale : 68 m³ – Consommation relevée : 282 m³). Aussi, il demande la correction de sa redevance « Assainissement » aussi bien pour la part communale que pour la part SAUR.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de calculer la redevance « Assainissement » sur 118 m³ (68 m³+50 m³) pour le branchement situé à CHEMERE (44680) 2 rue du Clos Gris (N° compteur : 73606).
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

| Accusé de réception en préfecture   |
|-------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-101-DE |
| Date de signature : -               |
| Date de réception : 26/09/2011      |

# ► DE-2011/102 – Inscription en ligne sur les listes électorales

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des mesures de simplification administrative décidées par le Gouvernement en 2009, figurait parmi les 15 mesures pour simplifier la vie des français, la dématérialisation des demandes d'inscription sur les listes électorales.

Le gain de temps est estimé entre 15 et 20 minutes par demande.

Aujourd'hui, 821 communes sont raccordées, représentant 13,5 millions d'habitants, dont 129 communes de plus de 20 000 habitants et 52 des 100 premières villes de France, soit 21% de la population. L'objectif pour l'Etat est d'atteindre en fin d'année 2011, une couverture de la population de 50%. En Loire Atlantique, 20 communes proposent déjà ce service.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'offrir aux administrés ce nouveau service d'inscription en ligne sur les listes électorales,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire.

| Accusé de réception en préfecture   |  |
|-------------------------------------|--|
| 044-214400400-20110913-D2011-102-DE |  |

Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

Date de signature : Date de réception : 26/09/2011

# ► DE-2011/103 – Marché « Aménagement de la voirie communale – Programme 2011 : Tranche conditionnelle

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que le marché « Aménagement de la voirie communale – Programme 2011 » a été attribué à la société BRETHOME de BOUGUENAIS. Ce marché était décomposé en 2 lots :

- une tranche ferme d'un montant de 35 394,00 € H.T. comprenant les travaux de purge de la chaussée (Parking de la Gare route de Rouans) et de réfection de trottoirs (rues du Parc, des Acacias, du Breil et des Orvaults).
- une tranche conditionnelle d'un montant de 12 800,00 € H.T. correspondant aux travaux de bicouche (voirie et accès de la salle de sports La Pacauderie).

La tranche ferme a été réalisée. Il convient maintenant de prendre la décision de réaliser la tranche conditionnelle.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser la tranche conditionnelle du marché d' »Aménagement de la voirie communale Programme 2011 » pour un montant de 12 800,00 € H.T.,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture

044-214400400-20110913-D2011-103-DE

Date de signature : 
Date de réception : 26/09/2011

#### ► DE-2011/104 – Ecole publique : Travaux informatiques

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que dans sa séance du 5 juillet dernier, le Conseil avait décidé de réaliser les travaux électriques et de câblage informatique à l'exclusion de la baie de brassage informatique.

Le recensement des ordinateurs a été effectué avec les possibilités de chaque appareil sur une mise en réseau Wi-Fi

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de mettre ce dossier en attente faute d'éléments.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20110913-D2011-104-DE
Date de signature : Date de réception : 26/09/2011

# ▶ DE-2011/105 – Demande d'utilisation de la cuisine du restaurant scolaire

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal, une demande de l'AFR de CHEMERE sollicitant l'utilisation de la cuisine du restaurant scolaire pour donner des cours de cuisine aux personnes intéressées. Les groupes seraient composés de 12 à 15 personnes.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de consulter au préalable les services sanitaires avant de statuer sur cette demande.

| Accusé de réception en préfecture  |   |
|------------------------------------|---|
| 044-214400400-20110913-D2011-105-D | Е |
| Date de signature : -              |   |
| Date de réception : 26/09/2011     |   |

### ► DE-2011/106 – Bourse au permis de conduire : Attribution

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'un dossier de demande de bourse de permis de conduire a été déposé (Dossier n°BPC 2011/1).

La commission technique a émis un avis favorable à ce dossier n°BPC 2011/1 et propose d'accorder une bourse d'un montant de 350,00 € au regard de la situation du jeune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accorder une bourse au permis de conduire d'un montant de 350,00 € au dossier n°BPC 2011/1,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

| Accusé de réception en préfecture   |
|-------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-106-DE |
| Date de signature : -               |
| Date de réception : 26/09/2011      |

### ► DE-2011/107 – Bourse au permis de conduire : Attribution

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'un dossier de demande de bourse de permis de conduire a été déposé (Dossier n°BPC 2011/2).

La commission technique a émis un avis favorable à ce dossier n°BPC 2011/2 et propose d'accorder une bourse d'un montant de 700,00 € au regard de la situation du jeune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accorder une bourse au permis de conduire d'un montant de 700,00 € au dossier n°BPC 2011/2,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

| Accusé de réception en préfecture   |
|-------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-107-DE |
| Date de signature : -               |
| Date de réception : 26/09/2011      |

### ► DE-2011/108 – Régie de recettes : Modification des articles 1 et 8

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération du 4 novembre 1998, une régie de recettes avait été créée. Cette délibération doit être modifiée dans ses articles 1 et 8 comme suit :

Article 1 : Il est institué auprès de la commune de CHEMERE, une régie de recettes pour les encaissements suivants :

- photocopies,
- location des salles,
- droits de places,
- tous produits exceptionnels nécessitant un encaissement immédiat,
- <u>spectacles (ajout)</u>

Les tarifs sont adoptés chaque année par délibération du Conseil municipal.

Article 8 : Les recouvrements des produits seront effectués en numéraire et par chèque *contre tickets pour les spectacles et contre reçus pour les autres produits* (*Modification*). Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de modifier les articles 1 et 8 tels susmentionnés.

# Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

| 044-214400400-20110913-D2011-108-DE |  |
|-------------------------------------|--|
| Date de signature : -               |  |
| Date de réception : 26/09/2011      |  |

# ► DE-2011/109 – Régie de recettes : Valeur faciale des tickets pour les spectacles

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que suite à la mise en place de tickets pour le recouvrement des recettes liées aux spectacles, il est nécessaire d'attribuer une valeur faciale des tickets.

Il est proposé les valeurs suivantes :

Ticket bleu: 10,00 €,
Ticket orange: 5,00 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter les valeurs faciales suivantes :

Ticket bleu: 10,00 €,
Ticket orange: 5,00 €.

| Accusé de réception en préfecture   |
|-------------------------------------|
| 044-214400400-20110913-D2011-109-DE |
| Date de signature : -               |
| Date de réception : 26/09/2011      |

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme :

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

| Année | N°<br>dossier | Adresse du bien            | Section | N°                                | Superficie<br>totale | Exercice<br>droit de<br>préemptio<br>n |
|-------|---------------|----------------------------|---------|-----------------------------------|----------------------|--|
| 2011  | 17            | 64 rue de Pornic           | G       | 2844                              | 938 m²               | Non                                    |
| 2011  | 18            | 52 rue du Breil            | G       | 2529,<br>2410,<br>2412 et<br>2414 | 750 m²               | Non                                    |
| 2011  | 19            | 21 rue de la Treille       | G       | 3011 et<br>3014                   | 555 m²               | Non                                    |
| 2011  | 20            | 6 rue de la Croix Rabeau   | G       | 1311                              | 818 m²               | Non                                    |
| 2011  | 21            | 32 rue des Moissonneurs    | G       | 3022                              | 684 m²               | Non                                    |
| 2011  | 22            | 60 bis rue du Breil        | G       | 2476,<br>2471 et<br>3002          | 1360 m²              | Non                                    |
| 2011  | 23            | 3C rue de la Bride à Mains | G       | 56p                               | 1671 m²              | Non                                    |

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

| N°     | Date dépôt | Demandeur                       | Adresse              | Réf cad                    | Objet                |
|--------|------------|---------------------------------|----------------------|----------------------------|----------------------|
| A 1033 |            | CHAZELAS<br>Bernard             | 28 rue de la Treille | G 1631                     | Véranda              |
| A 1034 | 18/07/2011 | SCEA DE<br>CHALEONS             | Chaléons             | D 455 et<br>725            | Stabulation génisses |
| A 1035 | 04/08/2011 | MARIOT Tony                     | 60 bis rue du Breil  | G 2476,<br>2471 et<br>2467 | Maison d'habitation  |
| A 1036 |            | BONTEMPI<br>Dominique et Sylvia | 64 rue de Pornic     | G 2844                     | Maison d'habitation  |

#### **DECLARATIONS PREALABLES**

| T      |            |                                    |                                   |                   |  |
|--------|------------|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|--|
|        | 06/07/2011 | LE GAC Stéphane                    | 13 rue des Meuniers               | G 2899            | Véranda  |
| A 2041 | 07/07/2011 | MARSAIS Joël                       | 41 bis rue de la<br>Treille       | G 2797            | Clôture  |
| A 2042 | 18/07/2011 | FORCIER Anne-<br>Cécile            | 8 rue du Béziau                   | G 1200 -<br>1197  | Extension maison d'habitation                              |
| A 2043 | 25/07/2011 | FORCIER Anne-<br>Cécile            | 8 rue du Béziau                   | G 1200 -<br>1197  | Abri de jardin   |
| A 2044 | 25/07/2011 | CAFFIN Cédric                      | 18 rue de la Treille              | G 1620            | Modification des ouvertures                                |
| A 2045 | 26/07/2011 | HUBIN Géraldine                    | 11 impasse de la<br>Ville en Bois | F 1520            | Abri de jardin   |
| A 2046 | 27/07/2011 | CORMIER Régine                     | 54 bis rue du Breil               | G 2981            | Abri de jardin   |
| A 2047 | 28/07/2011 | CORGNET Bernard                    | Rue de la Bride à<br>Mains        | G 54 et 56        | Division 3 lots à bâtir                                    |
| A 2048 | 03/08/2011 | RAVIER Sylvain et<br>TREGUER Sarah | La Vinçonnière                    | E 358             | Modification de façade + Clôture<br>+ démolition partielle |
| A 2049 | 09/08/2011 | GUIMARD Jean-<br>Julien            | 52 rue du Breil                   | G 2412 et<br>2529 | Division 2 lots à bâtir                                    |
| A 2050 | 09/08/2011 | KERVAREC<br>Elisabeth              | 8 rue du Brigandin                | G 2211            | Remplacement de la porte d'entrée                          |
| A 2051 | 09/08/2011 | POTIRON Daniel                     | 19 Le Breil                       | F 1087            | Clôture  |
| A 2052 | 11/08/2011 | LECLEVE Pierre                     | 31 rue du Moulin                  | G 2597            | Clôture  |
| A 2053 | 25/08/2011 | MATOS Pedro                        | 69 rue de Pornic                  | G 2562            | Abri à vélo  |
| A 2054 | 31/08/2011 | PORTIER Jacques                    | 40 rue du Breil                   | G 1601            | Clôture  |

Séance levée à 23 heures 55 minutes.

| Annie BARDOUL :               | Marie-Josèphe BATARD : Excusée |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Alice BICZYSKO :              | Nicolas BOUCHER :              |
| Philippe BRIAND :             | Bernard CHAZELAS :             |
| Jacques CHEVALIER :           | Régine CORMIER :               |
| Michèle FRANCHETEAU : Excusée | Jean-Marie GATARD :            |
| Jean-Pierre GRANDJOUAN:       | Michel GRAVOUIL:               |
| Georges LECLEVE :             | Jean-Paul LERAY:               |
| Lionel LESCURAT : Excusé      | Eric LOMBREY :                 |
| Paul PIPAUD :                 |                                |